

# Exemple de couverture du régime d'assurance étudiant



## Programme d'aide étudiant → 6 \$ / session / personne

PROGRAMME D'AIDE ÉTUDIANT	
Consultations en santé mentale	<b>8 consultations</b> / année académique ( <b>60 min.</b> / consultation)
Consultations juridiques, en organisation budgétaire, en nutrition et conseils en orientation	<b>60 min.</b> / problématique / année académique
Bibliothèque de contenu	<b>Incluse</b>

## Couverture d'assurance → 49 \$ / session / personne

Ceci est un exemple de couverture. Veuillez prendre note que cette couverture ne remplace pas l'assurance médicaments exigée par le gouvernement du Québec.

SOINS DE SANTÉ		
<b>Soins paramédicaux et oculaires</b>		
Acupuncteur-trice Ostéopathe Massothérapeute Physiothérapeute Podiatre	<b>40\$</b> / visite, max. combiné <b>400\$</b> / couverture	max. global <b>500\$</b> / couverture
Psychologue Psychothérapeute Sexologue Travailleur-euse social-e	<b>40\$</b> / visite, max. combiné <b>400\$</b> / couverture	
Examen de la vue	<b>40\$</b> / 12 mois consécutifs	
Lunettes de prescription Lentilles cornéennes	<b>75\$</b> / 24 mois consécutifs	

## Médicaments

Contraceptifs <b>inscrits et non inscrits</b> sur la liste RAMQ (2e payeur) (Contraceptifs oraux, stérilets, injections contraceptives, anneaux contraceptifs, timbres contraceptifs et implants contraceptifs)	<b>70%</b> des frais*	max. combiné <b>400\$</b> / couverture
Antidépresseurs <b>inscrits et non inscrits</b> sur la liste RAMQ (2e payeur)	<b>70%</b> des frais*	
Vaccins non couverts par la RAMQ (excluant les frais d'administration et les injections contre les allergies)	<b>70%</b> des frais, max. <b>100\$</b> / couverture	

\*Médicaments génériques en complément de la RAMQ, 2e payeur : 70%. Médicaments de marque : 70 % du prix du médicament si aucun équivalent sur le marché // 70 % du prix du médicament équivalent le moins cher sur le marché.

## Frais complémentaires

Chambre privée (hospitalisation)	70% des frais, max. <b>60\$</b> /jour	max. combiné <b>500\$</b> / couverture
Ambulance (par voie terrestre et aérienne)	70% des frais	
Radiographies et échographies en clinique privée (incluant les échographies de maternité)	70% des frais, max. <b>250\$</b> / couverture	
Tests sanguins (incluant les bilans de santé)	70% des frais, max. <b>150\$</b> / couverture	
Soutien-gorge (suite à une mastectomie)	70% des frais, max. <b>200\$</b> / couverture	
Chaussures profondes pour orthèses Chaussures orthopédiques fabriquées sur mesure Chaussures ouvertes ou évasées ou droites (modification ou ajustement) Orthèse de pied Attelles rigides ou semi-rigides Bandages herniaires et plâtres Corsets médicaux Membres artificiels (excluant prothèses myoélectrique) Yeux artificiels	70% des frais, max. combiné <b>400\$</b> / couverture	
Prothèses auditives	70 % des frais, max. <b>500 \$</b> / période de 5 ans	
Prothèses capillaires (suite à une chimiothérapie)	70 % des frais, max. <b>200 \$</b> à vie	

## SOINS DENTAIRES

Examen Nettoyage Radiographie Polissage	<b>65%</b> des frais (sous réserve des maximums prévus au contrat)	max. global <b>400\$</b> / couverture
Extraction des dents (incluant les dents de sagesse) Traitement des gencives Traitement de canal Plombage (les plombages en composite (blanc) ne sont couverts que pour les dents antérieures)	<b>65%</b> des frais, max. combiné <b>300\$</b> / couverture	

## COUVERTURE AFFIRMATION DE GENRE

### Chirurgies et traitements non couverts par le régime provincial de soins médicaux

Implantation de prothèses péniennes et/ou testiculaires Augmentation mammaire/plastie mammaire d'augmentation Chirurgie vocal (laryngoplastie féminisant/masculinisant de la hauteur de la voix) Rasage trachéal/réduction de la pomme d'Adam (chondrolaryngoplastie) Thérapie vocale d'affirmation de genre Épilation définitive (laser ou électrolyse) Les hébergements de voyage pour les services non offerts dans la province ou le territoire de résidence de l'étudiant	<b>100 %</b> des frais, max. <b>1 000 \$</b> / type de chirurgie / soins max. de <b>4 000 \$</b> à vie
--	---

## Médicaments

Médicaments pour l'hormonothérapie (2e payeur)	<b>100 %</b> des frais, max. <b>1 000 \$</b> / couverture
--	---

## COUVERTURE ACCIDENT

### Prestations en cas de décès et de paralysie

Perte de la vie	max. <b>10 000 \$</b>
Paralysie (Quadriplégie, Paraplégie, Hémip légie)	max. <b>20 000 \$</b> / accident

### Prestations en cas de mutilations

Perte des deux mains ou des deux pieds	max. <b>10 000 \$</b> / accident
Perte de la vue complète (deux yeux)	max. <b>10 000 \$</b> / accident
Perte d'une main et d'un pied	max. <b>10 000 \$</b> / accident
Perte d'un pied et de la vue complète d'un oeil	max. <b>10 000 \$</b> / accident
Perte d'un bras ou d'une jambe	max. <b>8 000 \$</b> / accident
Perte d'une main ou d'un pied	max. <b>7 500 \$</b> / accident
Perte de la vue complète d'un oeil	max. <b>7 500 \$</b> / accident
Perte du pouce et de l'index d'une même main	max. <b>3 333 \$</b> / accident
Perte de la parole et de l'ouïe	max. <b>10 000 \$</b> / accident
Perte de la parole ou de l'ouïe	max. <b>7 500 \$</b> / accident
Perte de l'ouïe d'une oreille	max. <b>6 667 \$</b> / accident
Perte des quatre doigts d'une main	max. <b>3 333 \$</b> / accident
Perte de tous les orteils d'un pied	max. <b>2 500 \$</b> / accident
Perte de l'usage des deux bras ou des deux mains	max. <b>10 000 \$</b> / accident
Perte de l'usage d'une main ou d'un pied	max. <b>7 500 \$</b> / accident
Perte de l'usage d'un bras ou d'une jambe	max. <b>8 000 \$</b> / accident

### Prestations pour frais d'étude

Service d'un-e professeur-e qualifié-e (reconnu-e par le ministère de l'Éducation)	<b>20 \$</b> / heure, max. <b>300 \$</b> / accident
Prestation pour frais institutionnels (incluant les frais de stage et de formation)	<b>50%</b> des frais max. <b>500 \$</b> / session

### Prestations liées au remboursement de frais paramédicaux

Services soins infirmiers privés	50 \$ / heure, max. 5 000 \$ / accident	max. 10 000 \$ / accident
Transport par ambulance	5 000 \$ / accident	
Chambre semi-privée (hospitalisation)	5 000 \$ / accident	
Physiothérapeute	300 \$ / accident	
Chiropraticien·ne	300 \$ / accident	
Frais de location d'un fauteuil roulant et d'un poumon d'acier	100% des frais	
Prothèses auditives Béquilles Attelles Plâtres Minerves Supports orthopédiques	100% des frais	

### Prestations pour soins dentaires en cas d'accident

Frais dentaires engagés à des fins thérapeutiques	100% des frais, max. 5 000 \$ / accident
---	--

## COUVERTURE VOYAGE

Urgences médicales à l'étranger	max. 5 000 000 \$ à vie
Durée du voyage hors province de résidence	180 jours consécutifs
Hospitalisation d'urgence (à l'extérieur de la province de résidence) - Chambre semi-privée - Services et fournitures fournis	100% des frais (frais raisonnables et habituels)
Annulation / Interruption de voyage	5 000 \$
Garantie d'identification	5 000 \$
Transport terrestre d'urgence	20 000 \$
Transport aérien d'urgence	500 000 \$
Transport famille	15 000 \$
Transport au chevet	Aller-retour en classe économique
Retour du compagnon de voyage	10 000 \$

Retour accompagné d'enfants à charge mineurs	<b>5 000 \$</b>
Repas et hébergement	<b>3 000 \$</b> (150 \$ / jour)
Retour du véhicule	<b>5 000 \$</b>
Rapatriement / Identification du corps	<b>15 000 \$ / 5 000 \$</b>
Services médicaux IRM (diagnostic)	<b>7 500 \$</b>
Accidents dentaires	<b>2 000 \$</b>
Soins infirmiers	Max. de <b>50 \$</b> / quarts de travail
Services d'un médecin ou d'un chirurgien (dûment qualifié) Médicaments (délivrés sur ordonnance d'un médecin ou d'un chirurgien qualifié) Services d'un médecin anesthésiste (dûment qualifié) Services en clinique externe (fournis par un hôpital)	<b>100%</b> des frais - achat ou location (frais raisonnables et habituels)
Béquilles Lit d'hôpital Attelles Canes Écharpes Bandages Appareils orthopédiques Autres prothèses approuvées par l'assureur	<b>100%</b> des frais - achat ou location (frais raisonnables et habituels)
Chiropodiste Chiropraticien-ne Ostéopathe Physiothérapeute Podiatre	<b>300 \$</b> / praticien-ne
Services d'assistance internationale	Inclus
Limite d'âge	85 ans ou moins

## TÉLÉMÉDECINE

Consultations avec un-e médecin ou IPS	<b>3 consultations</b> / année académique
--	---